

**A nos partenaires et parties prenantes**

Nos réf. : TMB 21-01

Feuquières, le 15/02/2021

Objet : Demande de délai (COP)

Madame, Monsieur,

Nous reconnaissons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une Communication sur le progrès (COP). Cette dernière comprend une déclaration réitérant l'adhésion aux principes du Global Compact, une description des mesures concrètes mis en place depuis l'adhésion au Global Compact ou bien depuis la publication de notre dernière communication, et enfin une mesure des résultats obtenus ou escomptés.

En 2020, le Groupe Saverglass s'est fortement mobilisé pour définir de nouveaux engagements en matière de Développement Durable et plus particulièrement en matière de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre. Les derniers travaux ayant été finalisés très récemment, nous vous prions de bien vouloir nous accorder une extension de la période de délai de soumission afin de pouvoir publier notre COP et décrire les efforts et progrès réalisés afin d'appliquer et mettre en œuvre les principes du Global Compact des Nations Unies. Ainsi, notre prochaine Communication sur le Progrès sera publiée sur le site du Global Compact à des fins d'évaluation le 21 mai 2021 au plus tard.

Dans cette attente, nous prions de recevoir, Madame, Monsieur nos sincères salutations.

Thibaud BERTRAND



Responsable Sécurité Environnement